

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 11 mai 2023 - Délibération n° 2023-039

COMMISSIONS MUNICIPALES MODIFICATION DE LA COMPOSITION

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 4 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de					
membres du Conseil					
29					
22					
27					
Vote					
27					
0					
0					

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame	François	е	Fouchet,	pouvoir	donné	à	
Madame Ka	ren Lanso	on.					
Monsieur	Jean-Ma	arie	Pichon	, pouvoir	donné	à	
Monsieur St	Monsieur Stéphane Lefebvre.						
Madame	Rola	Abi	Fadel,	pouvoir	donné	à	
Madame De	elphine Pe	enot.					
Madame	Soazig	F	Ruiz,	pouvoir	donné	à	
Monsieur M	larc Drog	uet.					
Monsieur	Thomas	N	1aréchal,	pouvoir	donné	à	
Monsieur Lo	oïc L'Hario	don.					

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré. Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Madame Géraldine Denigot.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Affiché le 12 MAI 2020

ID: 035-213502362-20230511-SG2023_179-DE

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Par délibération du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a créé huit commissions municipales, dont les compositions ont été modifiées plusieurs fois récemment suite à des démissions.

Pour des raisons de bonne administration des affaires de la commune et vu l'intérêt porté par Monsieur Valentin Perré pour la commission Urbanisme, pour laquelle Madame Fouchet a indiqué ne plus vouloir siéger, et Monsieur Mickaël Jouan pour la commission Communication, il est proposé de modifier la composition de ces deux commissions.

Il est précisé que ces modifications ne remettent pas en cause la représentation proportionnelle obligatoire au sein des commissions municipales, comme le prévoit l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-22,

Vu la délibération n° 2020-024 du 11 juin 2020 portant détermination du mode de scrutin pour une nomination ou une désignation,

Vu la délibération n° 2020-027 du 11 juin 2020 portant création des commissions municipales,

Vu les délibérations des 25 juin 2020, 30 septembre 2021 et 30 juin 2022 portant modification de la composition des commissions municipales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNE les conseillers suivants pour siéger au sein des commissions municipales listées ci-dessous :

- Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme Habitat et Mobilités -Développement Durable et Transition Écologique : Valentin Perré (en lieu et place de Françoise Fouchet)
- Commission Communication: Mickaël Jouan

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Affiché le 1 2 MAI 2023

ID: 035-213502362-20230511-SG2023_179-DE

PRÉCISE la nouvelle composition des commissions précitées :

Commissions municipales	Membres		
Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme, Habitat et Mobilités, Développement Durable et Transition Ecologique	 Lionel Remande (Vice-Président) André Croguennec Jean-Luc Guillaume Sylvie Massicot Anaïs Cadoret Mickaël Jouan Jean-Marie Pichon Alain Sevestre Valentin Perré Loïc L'Haridon Gildas Brégain Nicolas Régis 		
Commission Communication	 Benoit Quélard (Vice-Président) Soazig Ruiz Delphine Penot Marc Droguet Valentin Perré Stéphane Lefebvre Jacques Carpentier Jean-Marie Pichon Mickaël Jouan Thomas Maréchal Edith Jacot 		

DIT que la composition des six autres commissions municipales demeure inchangée.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne

Maire de Redon

La Secrétaire de séance,

Géraldine Denigot

5^{ème} Maire-Adjointe